

Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

L'étude longitudinale¹ des taux de redoublants montre que dans une classe de l'enseignement primaire, en moyenne, près d'un élève sur vingt-cinq est redoublant, alors que dans l'enseignement secondaire près de trois élèves sur vingt-cinq sont redoublants.

L'évolution du taux de redoublants subit des variations parfois importantes au cours du temps mais aussi selon les années et les formes d'études considérées.

Cet indicateur traite de l'évolution des taux de redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice² de 2005-2006 à 2014-2015, dans l'enseignement primaire d'abord, dans l'enseignement secondaire ensuite. Est considéré comme « redoublant » tout élève qui est inscrit deux années scolaires successives dans la même année d'études, même s'il y effectue une année complémentaire³. Statistiquement, un élève est considéré comme « redoublant » quand il est toujours inscrit dans l'enseignement maternel à six ans (il y a donc été maintenu une année scolaire de plus que la normale).

Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire de 2005-2006 à 2014-2015 (fig. 11.1)

Après une légère augmentation en début de période, le taux de maintien en troisième maternelle (M3)⁴ baisse depuis 2007-2008, passant de 5,3 % à 2 % en 2014-2015.

Dans l'enseignement primaire, en 2014-2015, bien que le taux de redoublants soit le plus élevé dans les deux premières années, il est cependant en baisse. Il passe, pour la première primaire, de 6,7 % en 2009-2010 à 5,4 % en 2014-2015 ; et pour la deuxième primaire, de 5,8 % en 2005-2006 à 3,8 % en 2014-2015. En ce qui concerne la P4, une diminution s'opère depuis 2007-2008 (4,3 %), pour se stabiliser à 2,6 % depuis 2013-2014. En P3 et en P5, les taux de redoublants oscillent ces trois dernières années autour de 3 %. La P6 présente le taux de redoublants le plus bas. En effet, sauf dérogation, les élèves de treize ans ou ayant déjà redoublé en primaire passent directement en secondaire⁵.

Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 2005-2006 à 2014-2015 (fig. 11.2)

Les taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice sont supérieurs à ceux observés dans l'enseignement primaire. Ils présentent d'importantes variations d'une année d'études à une autre.

Depuis 2009-2010, les taux de redoublants augmentent au premier degré pour atteindre, en 2011-2012, 14,1 % en première et 10,3 % en deuxième année. Une diminution sensible s'amorce ensuite en première, pour atteindre

en 2014-2015, 9,9 %. En deuxième, la baisse est plus mitigée, et le taux de redoublants se situe à 9,5 % en 2014-2015. Cette dynamique des taux de redoublants est à mettre en lien avec les réformes successives du premier degré⁶ qui prévoient que ce degré doit être parcouru en trois ans maximum⁷. Il est possible d'effectuer une année complémentaire, soit en fin de première année (1AC ou 1S), soit après la deuxième année (2CC ou 2S)⁸. La première complémentaire semble donc avoir conduit à une augmentation du retard scolaire produit à l'intérieur du degré.

Les troisième, quatrième et cinquième années du secondaire présentent des taux de redoublants importants. Les taux les plus élevés concernent la S3, ils varient au cours de la période autour de 21 %. Les taux de redoublants plus bas en S6 (6,0 % en 2014-2015) peuvent entre autres être liés aux abandons en fin de parcours (décrochage scolaire, arrivée à l'âge de la majorité et donc fin de l'obligation scolaire, choix de l'enseignement en alternance ou de promotion sociale).

Évolution du taux de redoublants accueillis⁹ en 3^e et 5^e années du secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 2005-2006 à 2014-2015 (fig. 11.3)

Les taux de redoublement en troisième et cinquième années de l'enseignement secondaire, moments-clés dans l'orientation scolaire, varient selon la forme. En troisième, ces taux se situent ces dernières années autour de 12 % dans la forme générale, de 26 % dans la forme technique de transition, de 32 % dans la forme technique de qualification (avec un taux de 31,8 % en 2014-2015) et de 28 % dans la forme professionnelle. En cinquième, les taux de redoublants varient également selon les formes, avec des taux plus bas qu'en troisième.

1 Les éditions précédentes des *Indicateurs de l'enseignement* (disponibles sur le site enseignement.be) présentent cet indicateur à partir de l'année scolaire 1992-1993.

2 Ne sont pas pris en compte ici les élèves fréquentant l'enseignement en alternance et l'enseignement de promotion sociale.

3 À partir de 2004-2005, il a été possible de retirer des effectifs des redoublants les élèves qui étaient inscrits en première commune après une 1B (ou une 1D) l'année scolaire précédente. Les bases de données disponibles avant 2004-2005 ne permettaient pas de réaliser cette opération, d'où la rupture dans le tracé des redoublants en 1^{er} secondaire (figure 11.2). De même, à partir de 2009-2010, il a été possible de retirer des effectifs des redoublants les élèves qui étaient inscrits en deuxième commune après une 2D l'année scolaire précédente.

4 Décret relatif à la promotion d'une école de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14 mars 1995 (M.B. du 17/08/1995) imposant à terme (2000-2006) une organisation en cycles à l'intérieur desquels l'élève parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement.

5 Voir l'indicateur 16 traitant de cohortes d'élèves entrés en première secondaire.

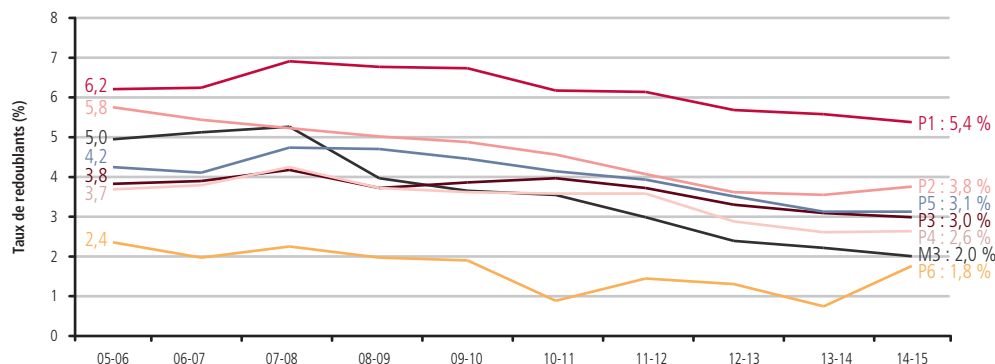
6 Arrêté royal relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire du 29 juin 1984 (M.B. du 03 août 1984) tel que modifié par A.Gt du 20/06/1994.

7 Décret relatif à l'organisation du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire du 19 juillet 2001 (M.B. du 23/08/2001).

8 Les données statistiques incluent les effectifs de 1AC (ou 1S) dans ceux de première année secondaire et les effectifs de 2CC (ou 2S) dans ceux de deuxième année secondaire et considèrent donc les élèves de 1AC (1S) et 2CC (2S) comme redoublants.

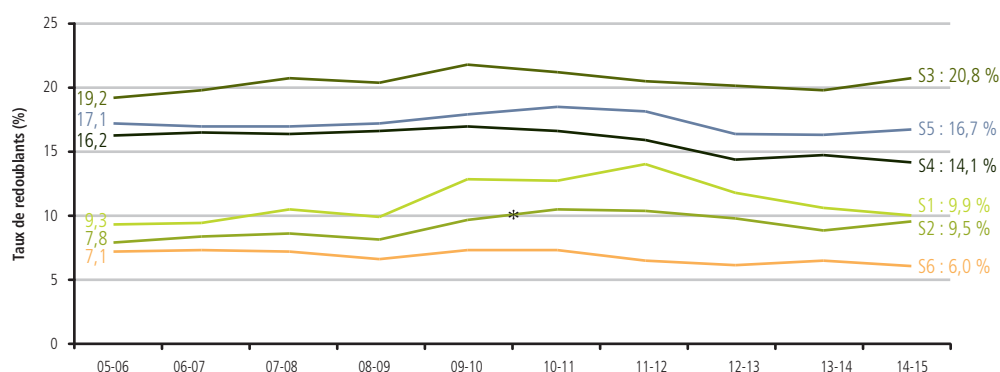
9 Le taux de redoublants accueillis en 2014-2015 est égal au quotient du nombre d'élèves qui sont redoublants en 2014-2015 par le nombre d'élèves inscrits en 2013-2014.

11.1 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement fondamental ordinaire de 2005-2006 à 2014-2015



En 2014-2015, 5,4 % des élèves fréquentant la 1^{re} année primaire (P1) sont redoublants (ils y effectuent une année complémentaire) ; c'est le cas de 3,8 % en 2^e primaire, et de 3 % en 3^e primaire. La même année scolaire, 2 % d'élèves sont maintenus en 3^e maternelle (M3).

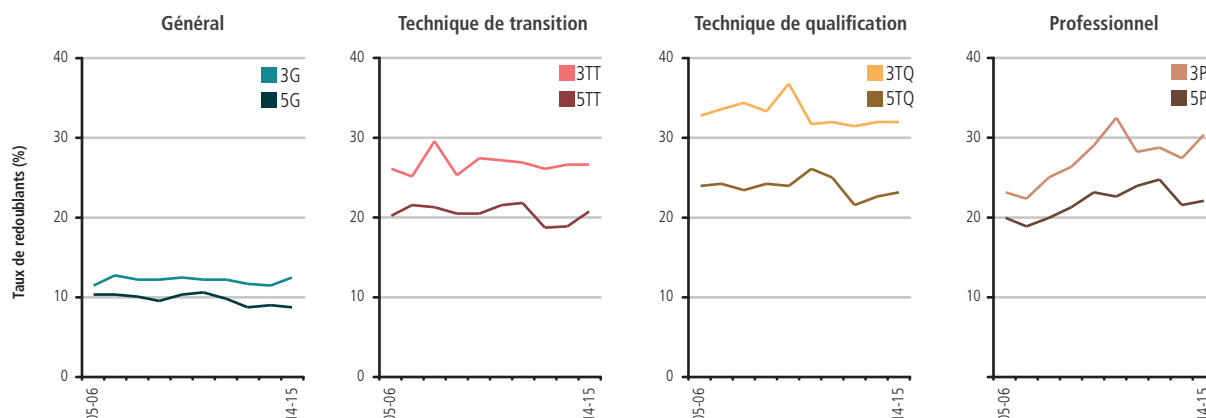
11.2 Évolution du taux de redoublants dans l'enseignement secondaire ordinaire de 2005-2006 à 2014-2015



En 2014-2015, il y a 9,9 % de redoublants en 1^{re} année secondaire (S1) (ils y effectuent une année complémentaire). En 3^e année, ils sont 20,8 % à redoubler et en 5^e année, 16,7 %.

* Voir note 3 p. 32

11.3 Évolution du taux de redoublants accueillis en 3^e et 5^e années du secondaire ordinaire, selon la forme d'enseignement suivie de 2005-2006 à 2014-2015



En 2014-2015, on observe des taux de redoublants très différents en 3^e année secondaire selon la forme d'enseignement suivie : 12,4 % d'élèves sont redoublants dans la forme générale (3G), 26,6 % en technique (et artistique) de transition (3TT), 32 % en technique (et artistique) de qualification (3TQ) et 30,3 % dans la forme professionnelle.